

[Français]

**L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale):** Je ferai sûrement une déclaration à la Chambre en temps utile. Pour le moment, nous ne sommes pas prêts à le faire.

[Traduction]

**Une voix:** Le rapport vient du Saint-Esprit.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Il nous faudra bientôt passer à un autre sujet. La parole est au député d'Edmonton-Ouest.

**M. Nowlan:** Je dis que le ministre a une organisation de favoritisme politique à Montréal.

**L'hon. M. Marchand:** C'est mesquin.

**M. Nowlan:** Le ministre a monté un bureau à Montréal à des fins de favoritisme politique.

**L'hon. M. Marchand:** C'est on ne peut plus mesquin.

**M. Nowlan:** Le ministre est connu comme Marchand, l'homme aux faveurs politiques.

**Une voix:** Il est président de «L'Esprit Saint Incorporée».

#### LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA ET L'ÉTUDE DES PROGRAMMES DU MINISTÈRE

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de l'Expansion économique régionale. Lui-même ou ses collègues du cabinet ont-ils songé à demander au Conseil économique du Canada d'effectuer une étude du programme ou de l'effet des programmes que son ministère a mis en œuvre depuis deux ou trois ans, comme l'autorise la loi établissant le Conseil économique du Canada?

[Français]

**L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur l'Orateur, certains fonctionnaires du ministère revoient les programmes, essaient d'en étudier l'efficacité et le rendement à la journée longue. Mon ministère n'est pas très vieux, monsieur l'Orateur; il y a à peine deux ans et demi qu'il a été établi. Nous essayons de voir si nous atteignons vraiment nos objectifs, et nous aimerions bien que l'opposition, au lieu de tenter de créer des embêtements, apporte sa contribution...

[Traduction]

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La parole est au député de Greenwood. Je prie le député de Greenwood de m'excuser. Le député de Témiscamingue veut invoquer le Règlement.

[Français]

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable député de Témiscamingue invoque le Règlement.

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale vient d'accuser l'opposition de créer des embêtements au gouvernement. Je voudrais appeler l'attention du ministre sur le fait que

c'est le gouvernement qui crée des embêtements à tout le monde, au Canada, et non pas l'opposition.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. La parole est au député de Greenwood.

\* \* \*

#### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

##### LE RECOURS ILLÉGAL À DES DISPOSITIFS D'ÉCOUTE LORS D'UNE GRÈVE—LES DISPOSITIONS DU BILL C-252

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Étant donné les allégations d'écoute électronique pratiquée par la police à l'égard des membres de syndicats participant à une grève légale, le ministre voudrait-il étudier à nouveau le bill C-252 pour s'assurer qu'il interdit effectivement de tels procédés et, s'il n'a pas cet effet, voudrait-il présenter les amendements nécessaires?

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, c'est une des questions que nous voulons traiter lorsque la mesure sera parvenue au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

**M. Brewin:** Monsieur l'Orateur, le ministre voudra-t-il s'entretenir avec les procureurs généraux des provinces aux fins d'une collaboration pour mettre fin à ce mode répréhensible d'espionnage industriel?

**L'hon. M. Turner:** Monsieur l'Orateur, actuellement, en vertu de la loi en vigueur, c'est aux procureurs généraux que cela incombe.

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Étant donné les questions que l'on vient de poser au sujet des dispositifs d'écoute et la réponse qu'il a donnée, le ministre est-il maintenant prêt à accepter les recommandations du comité permanent de la justice et des questions juridiques? Le comité recommande que, plutôt que de s'en remettre à la discrétion d'hommes politiques comme le procureur général du Canada, on exige la délivrance par un magistrat d'un mandat autorisant la surveillance électronique.

**Des voix:** Bravo!

**D'autres voix:** Oh, oh!

**L'hon. M. Turner:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**L'hon. M. Turner:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Le ministre de la Justice invoque-t-il le Règlement? Je pense que la question telle qu'elle a été posée est irrecevable.

• (2.30 p.m.)

**L'hon. M. Turner:** Le rappel au Règlement découle du fait qu'un bill est à l'étude à la Chambre. Il suffirait au député de le lire pour savoir ce que nous avons prévu à cet effet.